

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
MARCHE ET COMBRAILLE EN AQUITAINE**

**Délibération n°2023-043 du 29 mars 2023
Portant sur la DETR 2023 : Travaux dans les écoles du territoire
Plan de financement définitif**

L'an Deux Mille Vingt-trois, le vingt-neuf mars à 17 h, le Conseil de la Communauté de communes Marche et Combraille en Aquitaine, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de CHAMPAGNAT, sous la présidence de Gérard GUYONNET, Président.

Date de convocation du Conseil 23/03//2023.

Nombre de conseillers en exercice : 62

Présents : 46	Votants : 55	POUR : 55
Pouvoirs : 9	Abstention : 0	CONTRE : 0
Excusés : 3 Absents : 4	Exprimés : 55	

Présents : MM. GUYONNET, SIMONET V, DUBSAY, BERTHON, GRASS, VENTENAT, GRANGE, MOUNAUD, BIGOURET, RICHIN, DESCLOUX, SIMON, LE CORRE, JAMME, LEFORT *suppléante* FERRIER, ÉCHEVARNE, PERRIER S, BOUCHET, LUQUET L, GALINDO, NOVAIS, CONCHON, VIRGOULAY, LEGRAND *suppléant* PERRIER F, GIRAUD LAJOIE, BOUDINEAU, RAMOS, COTENTIN, MONTEIL, PAYARD C, MAZET, PAYARD J, SOULEBOT, MOREAU, PLAS, DESGRANGES, LUQUET A, BERGER, MÉANARD, DESARMENIEN, MORANÇAIS, CORDIER, PINLON, TRIMOULINARD, CHAUSSAT, FAUCHER.

Pouvoirs : SCARAMUCCIA à LE CORRE, JOULOT à VIRGOULAY, VERDIER à LUQUET L, PIERRON à CHAUSSAT, FAUCONNET à RAMOS, VIALTAIX à DESGRANGES, ROULLAND à SIMON, LARGE à TRIMOULINARD, GLOMOT à MORANÇAIS.

Excusés : SCHMIDT, D'HULSTER, CHEFDEVILLE.

Absents : SIMONET B, FONTVIELLE, WELZER, BRUNET.

Secrétaire de séance : Christian ÉCHEVARNE

Rapporteur : Patrick MOUNAUD, Vice-président

Par délibération n°2022-136 en date du 28 septembre 2022, le conseil communautaire autorisait le dépôt d'un dossier DETR 2023 pour des travaux dans les écoles du territoire pour un montant de dépenses subventionnable de 405 239,65 €.

Les services de la sous-préfecture ont informé la collectivité de la prise en charge de ce dossier à hauteur de 285 000 € maximum de dépense subventionnable.

Certains projets ont donc été revus.

Suite à l'acceptation de cette demande, il est donc nécessaire d'actualiser le plan de financement initial comme suit :

DÉPENSES HT		RECETTES HT	
Nature	Montant	Type de subv + (taux)	Montant
Éc Bellegarde : Crépi des 2 pignons de l'école côté rue	12 268,86 €	DETR (70 %)	189 888,97 €
Éc Dontreix : Changement des fenêtres en façade et traçage de la cour	9 294,00 €	Fonds de concours des communes	26 722,93 €
Éc Rougnat : Aménagement du préau, création d'un WC PMR et réhabilitation du couloir	65 436,39 €	Autofinancement	54 658,05 €
École Chénérailles : Changement de fenêtres, création d'un WC PMR et réfection des couloirs et salle de classe	79 395,10 €		

Accusé de réception en préfecture
023-200067593-20230329-2023-043-DE
Date de télétransmission : 30/03/2023
Date de réception préfecture : 30/03/2023

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
MARCHE ET COMBRAILLE EN AQUITAINE**

École de Lavaveix : Réhabilitation de la cour	18 515,62 €		
École de Peyrat La Nonière : Restructuration du sol d'une classe	14 737,40 €		
École de Saint-Médard-La-Rochette : Travaux « économie d'énergie/mise aux normes électriques/Adap »	67 581,88 €		
Equipements dans les écoles du territoire	4 040,70 €		
TOTAL HT	271 269,95 €	TOTAL HT	271 269,95 €

Le conseil communautaire, après avoir délibéré à l'unanimité :

- VALIDE le plan de financement définitif lié au dossier DETR 2023 « Travaux dans les écoles du territoire » ;
- AUTORISE le Président à signer tout document nécessaire au bon aboutissement de ce dossier ;
- INSCRIT les crédits nécessaires au budget 2023.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Affiché et transmis en sous-préfecture le 30 mars 2023
Pour copie conforme, le 30 mars 2023

Le Président,
Gérard GUYONNET

